Politique laitière

modements, mais les producteurs laitiers ne sont pas nécessairement d'accord avec cette prise de position. Par conséqent, si le gouvernement fédéral est l'objet de critiques, il faudra bien qu'il s'y fasse, car c'est tout ce qu'il mérite et il ne lui reste qu'à s'en prendre à lui-même.

Le problème a été très aigu au Québec. C'était un cas unique étant donné que les quotas qui avaient été imposés avaient été grandement encouragés par la province de Québec. Quand le ministre de l'Agriculture du Canada (M. Whelan) a dû faire marche arrière, il a mis dans l'embarras son propre gouvernement libéral d'alors, au Québec, et il a fait du tort, pécuniairement parlant, aux cultivateurs du Québec. N'essayons pas d'en rejeter le blame sur les organismes agricoles qui administrent la politique du gouvernement fédéral qu'énonce la Commission canadienne du lait, qui détient les cordons de la bourse. Je ne peux personnellement souscrire à cette thèse.

On a dit une ou deux choses à cet égard que j'approuve. Dans l'élaboration de sa politique laitière, le ministre de l'Agriculture doit veiller à ce que ensemble les prix que touchent le cultivateur et les subventions qu'il reçoit lui procurent un revenu appréciable; cela est indiscutable. Mais cette politique, monsieur l'Orateur, émane du bureau du ministre, et non pas des associations de producteurs laitiers, ou des commissions provinciales du lait, ou qui que soit d'autre. C'est le ministre qui est chargé de la répartition des quotas de lait industriel et de lait de consommation, s'il s'acquittait de sa tâche et non pas celle des organismes provinciaux ou des ministres provinciaux. Ces derniers doivent s'accommoder des crédits que nous votons et de la répartition prescrite conformément aux directives énoncées par le ministre. Le vrai responsable n'est pas ici.

Je me refuse à être de ceux qui font des reproches aux organisations de cultivateurs canadiens chargées de faire respecter l'ultimatum émis par le ministre d'ici, à Ottawa. Si la Chambre veut les faire comparaître devant le comité de l'agriculture pour y faire des représentations, très bien, je n'y vois pas d'objection. Mais je crains que le ministre n'attrape quelques coups si elles le font. Peut-être n'y comparaîtront-elles pas parce qu'elles ne seront pas invitées à le faire.

A mon avis, monsieur l'Orateur, il est vraiment très difficile d'approuver cette motion. Certaines répercussions seraient vraiment graves si la Chambre, en général, se prononçait en faveur d'une motion essentiellement politique qui tend à faire dévier la critique de telle sorte que le gouvernement du Canada et le ministre de l'Agriculture y échappent et que les organisations agricoles en soient la cible, et soient tenues responsables de la situation.

Pourquoi, ne pas présenter à la place une motion demandant au ministre de l'Agriculture d'assumer la responsabilité des prix et subventions qui assureront un revenu convenable aux cultivateurs. Nous n'aurions pas alors à savoir comment les contingents sont fixés et distribués, et les organisations de groupes agricoles n'auront pas à se préoccuper de l'importance des contingents. C'est là un problème agricole dont chacune des provinces et chaque organisation laitière devrait s'occuper dans les diverses régions du pays.

[Français]

M. Florian Côté (Richelieu): Monsieur le président, j'aimerais dire simplement quelques mots pour laisser un peu de [M. McCain.]

temps à mon collègue le député de Beauce (M. Caron), le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, qui connaît très bien le problème. Je demande donc simplement quelques minutes pour répondre aux propos que l'honorable député de Carleton-Charlotte (M. McCain) faisait tout à l'heure. Je connais depuis 25 ans le problème de l'agriculture, surtout celui de l'industrie laitière.

J'aurais pu parler du problème de l'industrie laitière parce que je n'ai pas été seulement un gars qui peut critiquer soit un gouvernement ou analyser les faiblesses de certains organismes qui ne prennent pas leurs responsabilités, j'ai été aussi un producteur, un gars qui a subi le manque de compréhension de certains gouvernements, et à l'époque même du parti progressiste conservateur, dont mon préopinant ne se souvient pas. J'ai subi tous ces problèmes-là. C'est dommage lorsque j'entends dire ce qui vient d'être dit, savoir que le ministre est responsable du manque à gagner des agriculteurs, au moment où on a une politique laitière qui, depuis 1967, a fait un cheminement extraordinaire. Le seul problème de cette politique laitière c'est justement celui que l'honorable député de Compton (M. Tessier) a mentionné tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il existe une mauvaise gestion de quotas et des contingentements et un certain favoritisme.

• (1752

Je peux dire, monsieur le président, que ce matin même j'ai reçu 27 agriculteurs individuellement dans ma circonscription, à Sorel. Ils sont venus blâmer le gouvernement parce qu'ils n'avaient pas eu les contigentements voulus, parce que le gouvernement ne les leur donnait pas. Ils se faisaient dire cela par leur Fédération de producteurs. Si j'avais eu plus de temps j'aurais aimé leur parler de la participation du gouvernement canadien, et leur dire que depuis 1963 le gouvernement canadien s'occupe de l'industrie laitière, parce qu'avant c'était le parti progressiste conservateur, qui en était le responsable, j'étais moi-même producteur et j'ai subi leurs coups.

Je vais essayer de terminer immédiatement en disant qu'il serait peut-être normal que la proposition soit acceptée, mais tout en faisant attention à la divulgation du revenu des agriculteurs, malgré le fait que le lait n'est pas son seul revenu. Quelquefois il y a d'autres revenus. On pourrait peut-être discuter un peu plus longuement sur cela plus tard. Je laisse immédiatement la chance à mon collègue, le secrétaire parlementaire, de donner certains chiffres. On aurait pu discuter de ce problème peut-être une couple d'heures pour mieux faire comprendre aux collègues d'en face que la situation provient réellement du fait que des organismes ne prennent pas leurs responsabilités.

M. Yves Caron (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter mon collègue, l'honorable député de Compton (M. Tessier), de la motion qu'il a présentée à la Chambre aujourd'hui pour discuter de la production de la liste des quotas. Si les députés s'interrogent aujourd'hui sur la nécessité de rendre publics les contingents de mise en marché des quotas de chaque producteur de lait industriel au Canada, les raisons qui justifient une telle demande, monsieur l'Orateur, nous semblent indiscutables, puisqu'elles recherchent une plus grande justice au niveau des individus. Il est vrai que les ministres, les députés et la Commission canadienne du lait ont tous reçu de nombreuses